

Adresse de la société populaire d'Alençon, qui félicite la
Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Alençon, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In:
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 375;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0375_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

8

[*La Sté popul. d'Alençon à la Conv.; 8 prair. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La poste arrive, le peuple accourt, les questions se précipitent. Qu'y a-t-il de nouveau ? Les esclaves ont-ils été battus ? Tournai est-il à nous ? Combien de vaisseaux pris ?... Robespierre et Collot d'Herbois ont été près de périr sous le fer d'un lâche assassin... aussitôt la tristesse est peinte sur tous les visages, il règne le plus morne silence.

Sont-ils blessés ? non. Le monstre est-il arrêté ? Oui. Un cri général se fait entendre : Vive la République, vive la Montagne.

Ce nouvel attentat contre la représentation nationale annonce la chute prochaine de nos ennemis ; ne pouvant vaincre le peuple français, il cherche à l'assassiner dans ses représentants.

Vils esclaves, hommes de boue, quel est votre espoir ? la mort d'un républicain en fait naître un mille.

Veillez, veillez, nos frères de Paris, veillez sur le sort des fondateurs de la liberté ; ce sont des gages qui vous sont confiés et dont vous devez compte à la République entière ; ne pouvant partager avec vous la garde d'un trésor précieux, vos frères des départements vous secondront de tout leur pouvoir et terrasseront tous les malveillans de l'intérieur.

Heureux Geoffroi, brave républicain, que ta blessure est digne d'envie ! tu vivras à jamais dans l'histoire et le cœur de tous les français sera ton Panthéon. Le Bulletin nous apprendra ta guérison et alors nous répéterons ce cri d'allégresse :

Vive la République, vive la Montagne ! »

MERPEAULT (*présid.*), MUTROT (*secrét.*), LAUNAY, JOUIS, LECLERC (*vice-présid.*), LEMASQUERIN.

t

[*Le trib. d'Argentan à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens,

Nous avons appris avec horreur et indignation le nouvel attentat qu'un monstre a voulu commettre envers la représentation nationale dans la personne de Collot d'Herbois et dans la personne de Robespierre. Que la mort frappe sur le champ le scélérat qui a voulu priver la patrie de deux hommes qui la défendent avec tant d'énergie, qui l'ont sauvée avec vous en déjouant toutes les conspirations ; que le nom du monstre assassin soit à jamais en exécration, que son supplice apprenne à tous les traîtres qu'il n'en échappe pas un seul à la vengeance nationale, qu'ils sachent que tous les républicains sont et seront toujours prêts à vous faire un rempart de leurs corps et à exterminer quiconque osera attenter à la représentation nationale. Nous vous félicitons, Législateurs, sur vos travaux, sur votre courage, sur l'auguste décret par lequel vous avez proclamé que le peuple français reconnaissait l'Être Suprême

me et l'immortalité de l'âme. Restez à votre poste, dignes législateurs, affermissiez la République et la vertu qui doit toujours en être la base.

Vive la Convention nationale, Vive le Comité de Salut public. »

Roger LOISON, LAUTOUR DUCHATEL, GUÉRIN, LAINÉ LOMPRÉ.

u

[*La comm. d'Auxerre à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La République triomphe encore une fois de ses lâches et perfides ennemis ; elle a constamment été triomphante depuis que la Montagne a entrepris de sauver la patrie et elle continuera de triompher de toutes les entreprises des despotes et des scélérats qui les servent, jusqu'à leur entière destruction.

Quelle réunion de bassesses et d'atrocités ; Quoi ! parce que vous avez consacré le règne de la vertu et de la raison en reconnaissant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, ces odieux soutiens de la tyrannie et de la corruption, avaient conjuré la perte des généreux athlètes qui luttent journellement avec tant de gloire et de succès contre leurs vils manœuvres. Croyez en nos présages, Représentans, nous vous protestons que les monstres n'ont réussi par leurs attentats qu'à fortifier le gouvernement républicain qu'ils voudraient faire écrouler ; ils fournissent eux-mêmes la preuve de l'existence de l'Être immuable qui gouverne tout, et de ces vertus morales si nécessaires au bonheur des hommes.

C'est sous l'égide de ces vertus que les intrépides représentants sur lesquels ils ont osé porter une main sacrilège, ont été soustraits à leurs poignards ; la Convention, bravant toujours le fer des assassins n'en deviendra que plus chère au peuple qu'elle représente, et plus redoutable à ses ennemis.

La commune d'Auxerre, dont la fidélité aux vrais principes n'a jamais été altérée, vous félicite sur votre immortel décret et sur la conservation presque miraculeuse de vos dignes collègues.

Nous jurons, Représentans, de vivre ainsi que vous pour servir la patrie et de mourir avec vous, s'il le faut, pour la sauver. »

DUBÉTAIL, RAPIN, SALLET, ROBINET (*maire*), RIGOLET, VOIRIN, VRANNE, LE LIÈVRE, MORILLION [et 17 signatures illisibles].

[*La Sté popul. d'Auxerre à la Conv.*].

« Citoyens représentants,

Encore un nouvel outrage à la représentation nationale ! Encore un nouveau coup dirigé par la faction de l'étranger contre la liberté publique ! C'est peu pour elle d'incendier nos magasins maritimes, de porter le poignard de la séduction dans les phalanges républicaines, de lever l'étendard de l'athéisme dans l'inté-

(1) C 306, pl. 1161, p. 30.

(2) C 305, pl. 1148, p. 26.

(1) C 305, pl. 1148, p. 27 à 29.